

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Rhéaume](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fb6f3fd3776d8d0570a8efa9>

Date d'obtention : 2021-04-23 17:48:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Aussitôt que quelqu'un nous fait part d'un malaise, mettre en place la méthode sexto auprès de cette personne, faire l'évaluation d la situation (et rencontrer toutes les personnes impliqués).
- 2- Si l'on juge que c'est un geste de malveillance, contacter immédiatement la police et mettre en place le protocole (confisquer le cell et ne pas oublier que c'est l'élève qui doit le mettre en mode avion et le fermer). Ne pas poser de questions l'élève. C'est la police qui se chargera de la suite et qui décidera avec l'intervenant de comment on informera les parents.
- 3- Si l'on juge d'un geste impulsif, informer la police et une sensibilisation sera faite auprès des jeunes (ils devront eux-mêmes enlever les photos et signer des contrat d'engagement).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

J'ai eu de la difficulté à bien répondre mais je me sens maintenant mieux outiller à intervenir. Cette partie est très formatrice. Je retiens que l'on doit toujours utiliser la trousse. Que c'est l'évaluation et les questions qui vont nous indiquer si l'on est face à une situation malveillante. Ne pas juste se fier à notre jugement. La trousse est très utile. Et que même si l'on considère que c'est un geste impulsif on se doit d'informer la police pour faire une rencontre de sensibilisation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve délicat de devoir interroger tous les élèves impliqués sans causer de commérage et amplifier la situation. Et de devoir faire venir l'élève malveillant à mon bureau lui enlever son cell sans le questionner en attendant la police (en espérant qu'il collabore et accepte de mettre son cell en mode avion et de le fermé).